# ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH)

Les enfants ont la possibilité de prendre un petit déjeuner fourni par les familles, de 7h30 à 8h.

Les enfants sont pris en charge par du personnel communal diplômé dans l'animation et, tout au long de la journée, seront proposées plusieurs activités éducatives aux enfants, avec également des temps libres.

Ce lieu a pour vocation de proposer aux enfants des moments de loisirs, de partages et d'échanges qui leur permettront de s'enrichir et de s'épanouir dans un lieu adapté à leurs besoins. Un planning d'animation sera proposé et affiché aux familles.

Les enfants de PS-MS, et GS si besoin, disposent d'un temps de sieste ou d'un temps de repos après le repas. Pour les autres un temps calme de 30 min après le repas est mis en place.

### MERCREDI SCOLAIRE

L'accueil fonctionne chaque mercredi scolaire de **7h30 à 18h15** et permet d'accueillir jusqu'à 50 enfants.

Inscription possible à la journée, à la demi-journée avec ou sans repas.

#### Accueil / départ des enfants :

Le matin entre 7h30 et 10h, Les midis entre 11h45 et 12h15 ou de 13h30 à 14h Le soir entre 17h et 18h15.

En cas de sortie, il pourra être demandé aux familles d'inscrire les enfants à la journée.

## PETITES VACANCES SCOLAIRES

Le même personnel que sur les temps périscolaires accueille vos enfants lors des vacances scolaires.

L'accueil fonctionne chaque jour de **7h30 à 18h15** et permet d'accueillir jusqu'à 50 enfants.

Inscription des enfants uniquement à la journée de 7h30 à 18h15.

Accueil de 7h30 à 10h et départ de 17h à 18h15.

# DELAIS INSCRIPTIONS / ANNULATIONS

	Périscolaire	Pause méridienne
Délais	Au plus tard le matin même avant 8h via le portail famille ou 9h par téléphone ou par mail	Au plus tard le matin même avant 8h via le portail famille ou 9h par téléphone ou par mail
Inscriptions Et	ALSH mercredi	ALSH Vacances
annulations	La veille pour le mercredi avant 8h via le portail famille ou 9h par téléphone ou par mail.	Inscriptions closes, au plus tard le vendredi 15 jours avant les vacances, puis en fonction des places restantes.  Pas d'annulation possible pendant les vacances.
Hors délai	Hors délai Facturation du temps de présence (ou repas) + une pénalité de 5 euros	ité de 5 euros
Retard	A compter du 2ème retard, temps de présence + une pénalité de 5 euros par enfant	ılité de 5 euros par enfant
Absences non facturées	Si vous prévenez avant 9h le jour même par mail. sms ou téléphone (sauf mercredi et petites vacances)  - Pour Maladie (un justificatif peut être demandé dans les 3 jours) et si prévenu le jour même de l'absence En cas d'absences imprévues des enseignants (hors grève)  - L'annulation des présences est automatique en cas de : - Grève des enseignants - Sorties scolaires Ss	s ou téléphone (sauf mercredi et petites 8 3 jours) et si prévenu le jour même de l'absence. e) e :







# INFORMATIONS 2023-2024

SERVICE ENFANCE St Mars de Coutais www.saintmarsdecoutais.fr

Pour toutes demandes concernant votre enfant sur un temps d'accueil périscolaire, méridien ou ALSH (ou pour échanger) n'hésitez pas à nous contacter.

#### **Marion DESMOTS**

Directrice des Temps Périscolaire 06 30 53 99 51

#### **Perrine JACQUOT**

Directrice Adjointe et Directrice ALSH 06 72 63 04 60

Tel: 02 40 97 47 95

periscolaire@saintmarsdecoutais.fr



Vous pouvez également passer dans notre bureau de l'espace périscolaire situé : Rue du Presbytère

44680 St Mars de Coutais Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h (en période scolaire)

# HORAIRES D'ECOLES

( ouverture des écoles 10 min avant)

**Ecole Paul et Madeleine Delaroche:** 

8h45 - 12h00 / 13h35 - 16h20

**Ecole Privée Ste Thérèse:** 8h40 - 12h10 / 13h40 - 16h25

# INFORMATIONS GENERALES

## INSCRIPTION

L'inscription aux différents services est obligatoire pour nous permettre d'accueillir votre enfant. L'inscription est effective après réception du dossier d'inscription et obligation de souscrire à une assurance responsabilité civile.

#### Inscriptions-modifications aux différents services par :

- Le biais du portail famille (en priorité)
- Mail à periscolaire@saintmarsdecoutais.fr

### LE PORTAIL FAMILLE

https://portail.berger-levrault.fr/
MairieSaintMarsDeCoutais44680/accueil

#### Grâce à ce compte, vous pourrez:

- Consulter les présences de vos enfants
- Réserver le périscolaire, la cantine et l'ALSH
- Signaler une absence
- Modifier vos données sur la famille et les enfants
- Transmettre des documents
- Consulter et payer vos factures

# INFOS ET ACTUALITES

Vous pourrez trouver toutes les informations (menus , plannings, règlement, projet pédagogique, trombinoscope....) sur :

- Le portail famille
- Le site internet de la commune
- Les affichages dans nos locaux
- Sur nos réseaux sociaux /
  - F Péri'atomic Saint Mars de Coutais
  - operiatomicsaintmarsdecoutais

# PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Toute allergie ou pathologie accompagnée d'un certificat médical doit être signalée lors de l'inscription afin de mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé. Il faudra alors nous fournir une trousse par enfant.

# ACCOMPAGNEMENT AUX REGLES DE VIE COLLECTIVE

Au périscolaire et au centre de loisirs, nous vivons en société et en collectivité. Ainsi le bien vivre-ensemble, la politesse et le respect du matériel et des autres sont des règles primordiales. Les différents acteurs qui travaillent s'engagent dans ce sens et il est demandé de faire de même aux parents et aux enfants. De plus nous travaillons en contact direct avec les écoles pour assurer un cadre rassurant et un suivi des enfants.

#### **TARIFICATION**

#### Tarification du 1erSeptembre 2023 au 31 Juillet 2024

APS (Accueil périscolaire)	De 0.40 à 1€, Taux d'effort 0.08 % (tout ¼ d'heure commencé est dû)  A compter du 3ème enfant : ½ tarif  Tarification goûter : 0.80 cts
ALSH (Accueil de loisirs du mercredi)	Demi-journée avec repas :
	De 8€ à 23€ (goûter et repas compris), taux effort 1.30%
	Demi-journée sans repas :
	De 6€ à 16€ (goûter compris), taux effort 1.05 % Iournée :
	De 10€ à 25€, taux effort 1.43%
	A compter du 3ème enfant : ½ tarif
RESTAURATION SCOLAIRE	Quotient inférieur à 1100€ : 1€
	Quotient à partir de 1100€ : De 2.90 à 5.10€, taux d'effort $0.35\%$
ALSH (Petites vacances)	Journée :
	De 10€ à 25€, taux effort 1.43%
	A compter du 3ème enfant : ½ tarif

MODALITE DE CALCUL DES TARIFS: Quotient familial x Taux d'effort = Tarif unitaire

### NOS ESPACES D'ACCUEILS



## PAUSE MERIDIENNE

Les enfants de maternelle mangent de 12h00 à 12h45, dans une salle qui leur est dédiée.

Les enfants d'élémentaire mangent au self de 12h à 13h30. Le temps de repas est géré conjointement par l'équipe d'animation communale et le personnel de cantine du prestataire de service.

#### Des ateliers sont organisés sur ce temps de pause :

(Les enfants peuvent jouer librement ou avec un des animateurs présents sur la cour).

- Matériel à disposition (raquettes, cerceaux, ballons...)
- Salles du périscolaire ouvertes pour des jeux de société, bricolage, Yoga, jeux collectifs...
- Temps de repos dans les salles de sieste de chacune des écoles pour les plus jeunes.

# ACCUEIL PERISCOLAIRE (APS)

Plusieurs espaces sont disponibles pour les enfants en fonction de leur classe. Dans ces espaces, on peut y trouver différents coins (bricolage, lecture, jeux de société...)

Les enfants sont sous la responsabilité des familles jusqu'à leur arrivée en salle. La capacité d'accueil est de 88 enfants.

## **OUVERTURE / FERMETURE**

Matin : de 7h00 à 8h30 Soir : de 16h20-25 à 18h45.

Le matin, possibilité de prendre le petit déjeuner fourni par les familles entre 7h00 et 7h45.

Le **goûter** est fourni par la commune et compris dans la tarification.

Les enfants sont pris en charge par du personnel communal diplômé dans l'animation. Les enfants jouent librement ou avec les animateurs selon leurs envies et les activités proposées.

Les enfants qui le souhaitent peuvent faire leurs devoirs à partir de 17h avec un animateur, dans une salle au calme. De plus, un temps de **soutien individualisé** avec des bénévoles est mis en place dès novembre (sur inscription).